



RÉSOLUTION DE BANDE D'ODANAK ODANAK BAND RESOLUTION

Chronologique :

ROB-081-23-24

De la Bande des :

ABÉNAKIS D'ODANAK

Date de l'adoption :

Le 29 janvier 2024

Province de :

Québec

Engagement du bureau Environnement et Terre d'Odanak (BETO) à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire

CONSIDÉRANT

l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

CONSIDÉRANT QUE

la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;

CONSIDÉRANT

le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT

les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;

CONSIDÉRANT

les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

CONSIDÉRANT QUE

les communautés autochtones, notamment la Nation W8banaki, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

ATTENDU QUE

la Première Nation abénaquise d'Odanak s'engage à :

- Encourager des pratiques agricoles durables qui favorisent la biodiversité du lac Saint-Pierre;
- Développer un plan de soutien à l'adaptation climatique et énergétique;
- Créer des aires protégées menées par la Nation W8banaki en terres privées et publiques;


- Soutenir et développer des projets de restauration et de protection des milieux humides et hydriques (MHH) sur le Ndakina;
- Développer des sentiers d'interprétation mettant en valeur les MHH de haute valeur écologique sur les communautés;
- Revaloriser les cultures ancestrales en plaine inondable et compatibles avec les fonctions écologiques du milieu;
- Protéger les milieux abritant des espèces culturellement importantes pour les W8banakiak

Sur proposition dûment appuyée,

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil des Abénakis d'Odanak désire confirmer son soutien et son engagement sur la conservation de la biodiversité concernant le Plan Nature 2030.

Signée le 29 janvier 2024

POUR



 Chef Rick O'Bomsawin




 Conseiller
 Martin Gill



 Conseiller
 Jacques Thériault Watso



 Conseillère
 Florence Benedict



 Conseiller
 Alain O'Bomsawin

CONTRE

 Chef Rick O'Bomsawin

 Conseiller
 Martin Gill

 Conseiller
 Jacques Thériault Watso

 Conseillère
 Florence Benedict

 Conseiller
 Alain O'Bomsawin

ABSTENTION

 Chef Rick O'Bomsawin

 Conseiller
 Martin Gill

 Conseiller
 Jacques Thériault Watso

 Conseillère
 Florence Benedict

 Conseiller
 Alain O'Bomsawin

Quorum(3)
 Adoptée à l'unanimité